

# MALLETTE

Syndics et gestionnaires

District de: Québec  
No division: 02 - QUEBEC  
No cour:  
No dossier: 43-2930169

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4

**Téléphone : 418 653-4431**  
Télécopie : 418 681-1707  
info.syndics@mallette.ca

original  modifié

FORMULAIRE 68  
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers  
(paragraphe 102(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul. Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

Avis est donné de ce qui suit :

1. LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.) le 5 avril 2023 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.

2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 26 avril 2023 à 11:00 heures à 200-3075 ch des Quatre-Bourgeois, Québec, QC.

3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.

4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.

5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 5 avril 2023, à Québec en la province de Québec.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé  
en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Téléphone: (418) 653-4431    Télécopieur: (418) 681-1707

# MALLETTE

Syndics et gestionnaires

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier: 43-2930169

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4

**Téléphone : 418 653-4431**

Télécopie : 418 681-1707

info.syndics@mallette.ca

original  modifié

FORMULAIRE 68  
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers  
(paragraphe 102(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul. Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

Avis est donné de ce qui suit :

1. LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.) le 5 avril 2023 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 26 avril 2023 à 11:00 heures à 200-3075 ch des Quatre-Bourgeois, Québec, QC.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 5 avril 2023, à Québec en la province de Québec.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé  
en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Téléphone: (418) 653-4431    Télécopieur: (418) 681-1707

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

-- FORMULAIRE 21--

Cession au profit des créanciers en général  
(article 49 de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul. Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

Le présent acte fait le 5 avril 2023  
entre  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
2739 boul Talbot  
Stoneham-et-Tewkesbury QC G3C 1K2  
ci-après nommé «le débiteur»  
et  
MALLETT SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.  
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desiré céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

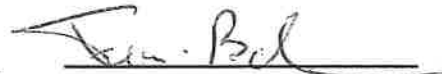
Signé à Québec en la province de Québec, en présence de Laurier Richard.



Laurier Richard  
Témoïn

5-avril-2023

Date



LES CONSTRUCTIONS DE  
BOIS ROND LA CIME INC.  
débiteur

District de: Québec  
 No division: 02 - QUÉBEC  
 No cour:  
 No dossier:

original  modifié

- FORMULAIRE 78 -  
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
 LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
 Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul. Talbot  
 Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

Au failli :


Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 5 avril 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A .....	744,362.00	1. Inventaire .....	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" .....	0.00	2. Aménagements .....	0.00
Créanciers non garantis total. ....	744,362.00	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B .....	0.00	Bonnes .....	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C .....	0.00	Douteuses .....	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de. ....	0.00	Mauvaises .....	0.00
Total du passif .....	744,362.00	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00
Surplus .....	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F .....	0.00
		5. Dépôts en institutions financières .....	0.00
		6. Espèces .....	0.00
		7. Bétail .....	0.00
		8. Machines, outillage et installation .....	0.00
		9. Immeubles et biens réels : voir liste G .....	0.00
		10. Ameublement .....	0.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc .....	0.00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc. ....	0.00
		13. Droits en vertu de testaments .....	0.00
		14. Véhicules .....	0.00
		15. Autres biens : voir liste H .....	0.00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit .....	0.00
		Montant du capital payé .....	0.00
		Solde souscrit et impayé .....	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé .....	0.00
		Total de l'actif .....	0.00
		Déficit .....	744,362.00

Je, François Bourboin, de Stoneham-et-Tewkesbury en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 5 avril 2023, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
 devant moi le 20 mars 2023, à Québec en la province de Québec.

  
 Laurier Richard LL.B., SAI, Commissaire à l'Asserment  
 Pour la province de Québec  
 Expire le 31 décembre 2024

  
 François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "A"  
Créanciers Non Garantis

LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec	5e étage, secteur R54CPF 1600 boul Rene Lévesque O Montréal QC H3H 2V2	50,000.00	0.00	50,000.00
2	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	1.00	0.00	1.00
3	Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg	2489 Saint-Dominique Jonquiere QC G7X 6K4	60,000.00	0.00	60,000.00
4	Gestion La cime Inc.	2739 boul. Talbot Stoneham-et-Tewkesbury QC G3C 1K2	30,000.00	0.00	30,000.00
5	Groupe comptable Charbonneau	1657 Delaunay Québec QC G1W 3Z1	10,450.00	0.00	10,450.00
6	Jean Laflamme 200-17-034362-234	924 route Marie-Victorin Lévis QC G7A 3T2	592,315.00	0.00	592,315.00
7	Visa Desjardins Attn: Centre de Perception 453092*****1003	c/o FCT Default Solutions PO Box 2514 Strn B London ON N6A 4G9	1,596.00	0.00	1,596.00
<b>Total:</b>			<b>744,362.00</b>	<b>0.00</b>	<b>744,362.00</b>

05-avr-2023

Date



François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "B"  
Créanciers Garantis

LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
			Total:			0.00	0.00	0.00

05-avr-2023

Date

  
François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Suite

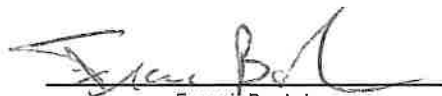
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

05-avr-2023

Date

  
François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
			Total:	0.00	0.00	

05-avr-2023

Date

  
François Bourboin



District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:


FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
			Total:	0.00 0.00 0.00			0.00	

05-avr-2023

Date

  
François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total:	0.00	0.00	

05-avr-2023

Date

  
François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "G"  
Immeubles et biens réels appartenant au failli  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
			Total:		0.00
			0.00		0.00

05-avr-2023

Date

  
François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 -- Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Liste "H"  
Biens

LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			<b>Total:</b>	<b>0.00</b>

05-avr-2023

Date

  
François Bourboin

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:   
No dossier: 43-2930169

FORMULAIRE 31  
Preuve de réclamation  
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul. Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC. de Stoneham-et-Tewkesbury en la province de Québec et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ (le poste/la fonction) du \_\_\_\_\_, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 5 avril 2023, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier: 43-2930169

FORMULAIRE 31 — Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul. Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier: 43-2930169

Formulaire de procuration / Votation

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul. Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme  
\_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon fondé de pouvoir à tous égards dans  
l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci \_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un  
autre fondé de pouvoir à sa place.

District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:  
No dossier: 43-2930169

FORMULAIRE 36/37 --- Suite  
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2

Formulaire de votation  
(alinéa 66.15(3)c) de la Loi)

1. Je, \_\_\_\_\_, créancier (ou Je, \_\_\_\_\_, représentant de \_\_\_\_\_, créancier), de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la somme de \_\_\_\_\_ \$, déclare comprendre ce qui suit :

a) En tant que créancier ayant prouvé une réclamation, je peux, lors de l'assemblée des créanciers ou avant la tenue de celle-ci, ou encore avant l'expiration des 45 jours suivant le dépôt de la proposition, indiquer si j'approuve ou désapprouve la proposition de consommateur;

b) Un vote **CONTRE** l'acceptation de la proposition de consommateur n'est pas une demande en vue de la convocation d'une assemblée des créanciers pour l'application de l'alinéa 66.15(2)b) de la Loi et ne sera pas calculé dans le cadre d'un vote portant sur la proposition de consommateur, à moins qu'une assemblée des créanciers soit convoquée;

c) L'administrateur de la proposition de consommateur sera tenu de convoquer une assemblée des créanciers dans la mesure où, selon le cas, en vertu de l'article 66.15 de la Loi :

- dans les 45 jours suivant le dépôt de la proposition de consommateur, si le séquestre officiel lui enjoint de convoquer une telle assemblée; ou

- des créanciers représentant en valeur au moins 25 p. 100 des réclamations prouvées en font la demande avant l'expiration des 45 jours suivant le dépôt de la proposition de consommateur.

d) Si une assemblée des créanciers n'est pas convoquée, la proposition de consommateur est réputée, en vertu du paragraphe 66.18(1) de la Loi, avoir été acceptée par les créanciers, sans égard à toute désapprobation reçue par l'administrateur de la proposition de consommateur.

2. Je demande (Cochez et remplissez la section pertinente)

à l'administrateur agissant relativement à la proposition de consommateur de consigner mon vote **EN FAVEUR** de l'acceptation de la proposition de consommateur faite le \_\_\_\_\_.

à l'administrateur agissant relativement à la proposition de consommateur d'enregistrer mon vote **CONTRE** l'acceptation de la proposition de consommateur faite le \_\_\_\_\_.

à l'administrateur agissant relativement à la proposition de consommateur d'enregistrer mon vote **CONTRE** l'acceptation de la proposition de consommateur faite le \_\_\_\_\_ et **JE DEMANDE QU'UNE ASSEMBLÉE SOIT CONVOQUÉE.**

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier ou le représentant du créancier

Retournez À: MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité  
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707  
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca



District de: Québec  
No division: 02 - QUÉBEC  
No cour:   
No dossier: 43-2930169

FORMULAIRE 36/37 --- Fin  
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES CONSTRUCTIONS DE BOIS ROND LA CIME INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 2793 boul.  
Talbot  
Stoneham et Tewkesbury, QC G3C 1K2  
Page 2 de 2

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoïn

\_\_\_\_\_  
Nom du créancier ou le représentant du créancier

Retournez à: MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic  
autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Télécopieur: (418) 681-1707  
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca